

Le Séchey se signale

Quand nous étions allés à la recherche des archives du hameau du Séchey, M. Louis Dépraz, alors président du village, et moi-même, nous les avons trouvées dans le local des pompes, au sous-sol de la grande salle. Inutile de dire que l'endroit n'avait pas été idéal. A tel point que plusieurs documents se virent perdus, rongés par l'humidité, avec des volumes où des pages étaient presque entièrement consumées. Une forme de désastre. Heureusement, le miracle fit que l'une des périodes clé de l'histoire de cette petite collectivité, celle liée à la construction de la chapelle dans les années 1760-1762, put être reconstituée. C'est ce que nous vous livrons ci-dessous.

Les archives du Séchey sont certes intéressantes. Elles offrent cependant de nombreux trous dus à la négligence des secrétaires successifs. Ainsi les registres des chefs de famille ne commencent qu'en 1781 et ne se suivent pas tous, avec notamment une grave lacune de 1878 à 1905, et une autre de 1929 à 1949. Les registres manquants ont peu de chance d'être retrouvés, pour ne pas dire pas du tout !

Les comptes connaissent aussi de graves lacunes, dont le trou de 1842 à 1884.

Un secteur, K, actes anciens, permet fort heureusement de combler quelques vides, ces documents courant de 1718 à 1871.



LE SÉCHEY.

Vue prise sur les bords du ruisseau.

Plus ancienne représentation graphique du Séchey. Devicque, 1852. La chapelle et son clocheton apparaissent à l'évidence.

ILLUSTRES HAUTS PUISSANS & SOUVERAINS SEIGNEURS

Les Particuliers du Hameau du Sechey, Paroisse du Lieu, dans la Vallée du Lac de Joux; vos très (humbles, très obeissans Serviteurs, et très)fidelles sujets; prennent la liberté de recourir à la charité de vos Excellences, (avec tout le respect et la soumission dont ils sont capables,) pour les prier très humblement, de leur accorder quelque secours pour leur aider a batir une chambre pour y tenir l'Ecole soit aussi (ou une espèce de chapelle) pour y faire la prière (et y tenir l'Ecole et cela fondé sur les raisons suivantes).

Les (dits) Particuliers sont au nombre de 158, en y comprenant les femmes et les enfans.

2o. Ils sont éloignés (environ d'un tier d'heure du) du village du Lieu, ou est le Temple de la Paroisse, et par la meme les vieilles gens ne peuvent assister a aucun acte du Service Divin en hyver (et surtout dans les mauvais tems) et le Hameau est fort pauvre.

3o. La commune du Lieu est pauvre, ses revenus ne sont pas suffisans pour entretenir convenablement ses necessiteux; et le dit Hameau est un des plus pauvre de la Paroisse (cet article trois biffé).

4o.(Enfin les dits Particuliers sont) Le hameau est disposé à contribuer par (leur peine et leur) son travail a la batisse d'une telle chambre qui (leur) lui est si necessaire, mais il (s) se sent (ent) hors d'état de pouvoir fournir a tout.

Par ces raisons (prises en consideration) il (s) osent esperer de la beneficence de Vos Excellences qu'elles voudront bien par un effet de leur bon Paternelle, leur accorder quelque subside, dautant quils ont pour but l'instruction de la jeunesse, et les progrès de la Religion, (et l'avancement de la gloire de Dieu;) ce qui les engagera a redoubler leurs voeux au Tout Puissant, pour la constante prosperité de l'Etat, et de tous les Illustres membres qui le composent.

Note: ce qui est entre parenthèses a été biffé. Pièce extraite des AHS K 7, s.d. A situer avant la construction de la chapelle, soit en 1761-1762 ?

L'abbé de la Roche Beaucourt
L'abbé de la Roche Beaucourt
L'abbé de la Roche Beaucourt

Le 29 Mars 1762

Se sont constitués tous les chefs de familles et communies
du sechey & ziffourche se sont assemblez ont pris la
Resolution entres tous pour Batisr une chappelle pour
faire & rendre honneur, Louange, & Gloire a notre
Dieu & pere et pour L'honneur de Lamcaun, pour comèner
ils ont pris la resolution de faire une Supplique pour
en voyer a leur EE: LL nos souverain Seigneurs, pour
implorer leur secours pour avoir quelque argent pour
Saider pour Batisr ce qui fut Excuter au Moy de Mais
apres dite d'acte laquelle de meura quelque Mois sans
avoir reponce, Etan donc venue elle n'eut pas l'efet que
lon cy a tendoit, Nayant eu que deux cens florins
Lequel nous remercions tous
Seigneurs et faisons
Souvenir qu'ils ont

Le 28 e Jean
Communie
Coeur pour
Batisr
tout
que

Pour payer sur chaqun particulier a chacun suivant
Saporte, Comme il est en registrez cy apres

Premierement	L
Le que lon a resse de LL:EE	200
Le Sr Salomon Meylan	105
Le Sr Jean Depraz	105
Jean Jaques Jugrin	105
Abram David Lonchamps & son frere	91 67

David Moysse Meylan - - - - -	61	
Le fr David Meylan - - - - -	29	4
Abram David Louis Meylan & son frere - - -	56	4
freres - - - - -	66	-
- - - - -	39	-
- - - - -	73	-
- - - - -	23	-
- - - - -	18	8+
- - - - -	62	-
- - - - -	7	6+
- - - - -	60	8
- - - - -	39	-
- - - - -	70	8+
- - - - -	7	8
- - - - -	2	

Somme d'autre page - 1248/2

Jean frere Meylan des viffourche - - - - -	66	3
Abram Samuel Meylan - - - - -	63	3
Pierre Abram Depraz - - - - -	38	-
Livres pour l'argent de leur E.E qui avoit ^{été} prêter une année & quelque mois pour l'interet - - -	12	6+
Livres a Jean Depraz pour le domage qui dit lui être pour la chappelle a son clos la Joignan suivant se que lon & convenut - - - - -	1	-
Livres a frere Moysse Meylan pour son Jas-Din Joignant la Chappelle qui dit lui être en domage convenut - - - - -	3	9

Notes sur la chapelle du Séchey - tirées de NA 1 des AHS.

Note: ce livre de procès-verbaux et de comptes est dans un état lamentable, avec la bonne moitié des pages rongées par l'humidité. Néanmoins on peut y lire:

Le 29e Marts 1762

Se constitue tous les chefs de famille et communier du sechey & Viffourche se sons assemblez ons prits la Resolution entres tous pour Batir une chappelle pour faire & rendre honneur, Louange, & Gloire a notre Dieu & pere et pour Lhonneur de La-meau, pour commencé ils ons prix la resolution de faire une supplique pour envoyer a leur EE:LL nos souverain Seigneur, pour implorer leur secour pour avoir quelque argent pour saider pour Batir, ce qui fut Executer au Moy de Mais apres dite dacte laquelle demeura quelque mois sans avoir reponce, Etant donc venue elle neut pas léfet que lon cy atendoit, nayant eu que deux cens florins. Lequel nous remercions... Seigneurs et faisons des...

Souvenir quils ont

Le 28e Jeanvier

Communier

Coeur

Batir

tous

qu

pour payer sur chaque particulier a chacun suivan sa portée, comme il et enregistrez cy apres

Premierement	fl.
Ce que lon a ressu de LL:EE	200
Le Sr. Salomon Meylan	105
Le Sr Jean Depraz	105
Jean Jaques Lugin	105
Abram David Lonchamps & son frere	91/6
David Moyse Meylan	61
Le Sr. David Meylan	29/4
Abram David Loui Meylan & son frere	56/4
Meylan & son frere	66
	39
	73
	23
	18/8
	62
	7/6
	60/8
	39
	60/8
	.7/6
	.../2
some dautre page	1240/2
Jean Pre Meylan des Viffourche	66/3
Abram Samuel Meylan	65/3
Pierre Abram Depraz	38
Livré pour largens de leur EE qui avoit été preter une année & quelque mois pour linteret	12/6

Livré à Jean Depraz pour le domage qui dit lui être pour
la chappelle a son clos la joignan suivan se que lon &
convenut 1
Livré à Pre Moyses Meylan pour son jardin Joignant la chappelle
qui dit lui être en domage convenut 3/9

Restant de la page illisible.

Le 20e 9bre 1766

La batice soit chapelle Etant achevée de batir lameaux sassembla
pour en faire la visite et apres pour prendre le jour pour
faire la dédicace de la chapelle le Jour fut marquer pour le
"imanche le 23e 9bre 1766 Laquelle a Eté faite par le sieur
Salomon Meyland Regent du Sechey, ou tous les gens de lameaux
cy assemblés & onts rendu graces a Dieu des faveur dont
ils les à Comblez

Le Gran Dieu des Cieux & de la terre qui nous a mis... pour
batir cette Edifice pour le pier pour... lui rendre dhonneur
... la Gloire qui lui... de la grace de le faire Amen.

... donnés a moi secretaire sous ... on le voit cy devan la
Batice... generations qui viendrons... a été Batie ce quele...

Note:restant illisible

Refus de faire la dédicace de la chapelle du hameau du Séchey.
AHS K 8 - 1766.-

Les Sieurs Recteurs est chefs de famille de l'hameau du Sechey
Paroisse du Lieu, Brennent la liberté de représenter très res-
pectueusement a Messieurs les Reverens Pasteurs de la Venera-
ble Classe d'Yverdon & Romainmotier, qu'ayant fait construire
une Chapelle avec la permission de Leurs Excellences, Ils sup-
plient ardemment la venerable Classe qu'il lui plaise de consen-
tir a ce que Monsieur Pictet leur Pasteur en fasse la dédicace
cette faveur les engagera a se repandre en voeux en faveur
de Messieurs les Pasteurs de la venerable classe dont ils ont
l'honneur d'être les très humbles & obeissants serviteurs au
nom de tous ce 19me May 1766.

D Dpraz recteur

D S Meylan recteur

S L Meylan secretaire

Réponse: La Classe ne connoissant point de Chapelle dans le
Hameau du Sechey, ne peut acquiescer au contenu de cette
requête. Atteste a Romtier ce 21 May 1766

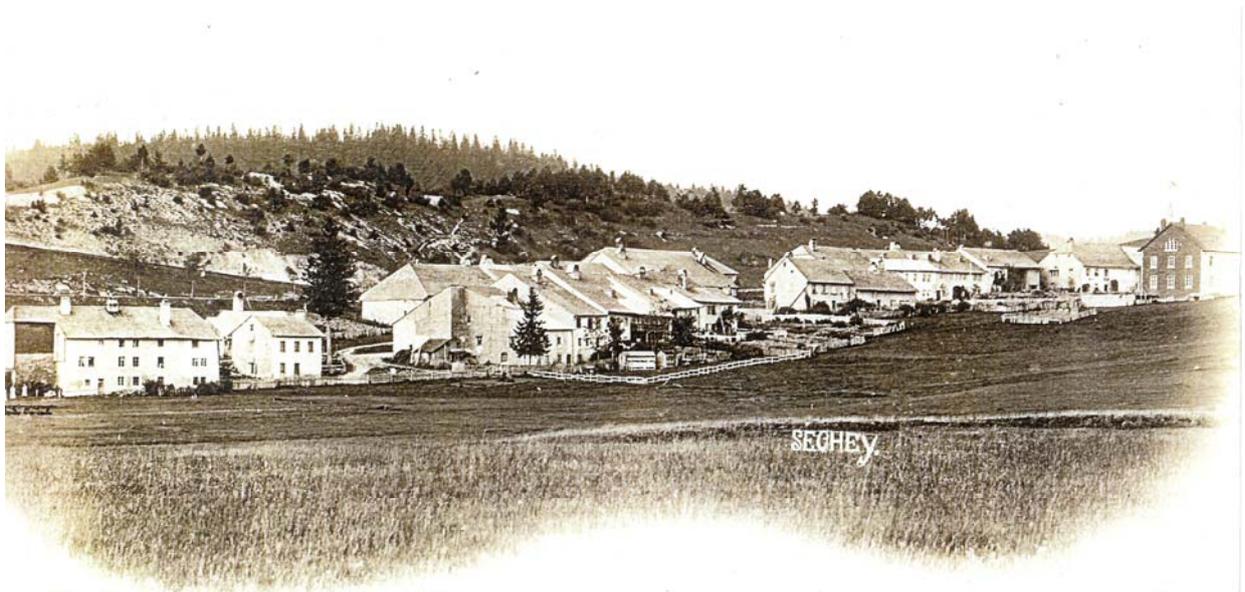
Chatelanati (?) actionnaire (?)
de la Classe.



Photo vidéo d'Auguste Reymond. Le Séchey vers 1866. Clocheton naturellement toujours visible. Plus vieille photo du village.



Le Séchey en 1899.



Chère cousine Emilie, je ne puis pas passer de bonne heure
ce soir aux Charbonnières. Mes amitiés. Ton cousin Eugène

Le Séchey en 1899.